



Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Bazailles
 Document graphique du règlement
 Echelle 1/10 000 ème

Villers-Cernay



DOCUMENT PROVISoire
 au 25 octobre 2022

DUMAY Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
 28 Avenue Philippoteaux
 08200 SEDAN
 Tél:03 54 27 87 87 - Fax :03 24 29 15 22
 Email : dumay@dumay.fr - www.dumay.fr

PLU arrêté le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

LÉGENDE

- Limite de la commune nouvelle
- Limites de zones du PLU
- Changement de destination autorisé (au titre de l'article L151-11 du CU)
- Éléments de paysage et voies et chemins à préserver**
- Arbres en alignement à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Haie à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Voies et chemins à préserver (au titre de l'article L151-38 du CU)
- Éléments bâtis (au titre de l'article L151-19 du CU)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Servitude d'Utilité Publique**
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- Canalisation de transport de gaz haute pression
- Sites naturels remarquables**
- Natura 2000
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- ZICO
- Trame bleue**
- Zone à dominante humide selon les données de la DREAL Grand-Est (sur la base de diagnostics ZDH)
- Mares présentes sur le territoire selon les données PRAM Grand-Est
- Diagnostic agricole**
- Bâtiments agricoles recensés
- Dents creuses**
- Dents creuses activées
- Dents creuses urbanisables
- Dents creuses non urbanisables
- Dent creuse concernée par un projet d'aménagement
- Dents creuses construites

RAPPEL DENOMINATION DES ZONES

Zones urbaines	
UE	Zone Urbaine (secteur d'activités existant de l'ancienne flisature à Rubécourt-et-Lamécourt)
UA	Zone Urbaine mixte (centre-ville) "i": inondable
UB	Zone Urbaine mixte périphérique "a": terrains situés à l'entrée de Bazilles en venant de Balan "b" et "c": terrains à proximité du lycée hôtelier et d'enseignement général "i": inondable "s": équipements sportifs
UZ	Zone Urbaine à vocation d'activités "i": inondable "t": tampon
Zone à urbaniser	
1AU	Zone à urbaniser à court terme
2AU	Zone à urbaniser à long terme
Zone agricole	
A	Zone agricole "i": inondable ; "p": patrimoine naturel
Zone naturelle et forestière	
N	Zones naturelles et forestières "a": terrains potentiellement inondables en cas de crues de la Givonne ; "b": projet photovoltaïque "i": inondable ; "c": carrière ; "e": écart ; "j": jardins "lj": zone inondable et zone de jardins "p": patrimoine naturel ; "s": centre d'entraînement du C.S.S.A et correspondant à une zone sportive, touristique et de loisirs

